

FACTURE

Votre attaché(e) RYCKEMBUSCH Laure

Tél:01.83.77.23.01

Service Client : caf.serviceclients@loreal.com

Comptabilité : comptabiliteclients.france@loreal.com

Site Pro: www.lorealactivecosmeticspro.com/fr

Service Client
ZI PARIEST , 9/11 rue Pelloutier
77183 CROISSY BEAUBOURG

Adresse de livraison

PHARM DU VOYAGE SELARL PHARMACIE DU VOYAGE HALL E NIVEAU DEPART AEROGARE2 TE BP 38212 LE MESNIL AMELOT 95700 ROISSY EN FRANCE

N° Client	N° Facture	Date de facture	Bon de livraison	Numéro de TVA Client
640223	815093621	06.12.2023	85873013	FR71792172959

									EUROS	
TVA	Référence interne	Code EAN/ACL/CNK	Désignation		Quantité	Rem %	Rem % promo en cascade	Tarif unitaire HT	Prix Net Unitaire HT	Montant Net Total HT
	ROCHE-PO		Votre visiteur F BODINIER Va	Pharmaceutique : nessa	Tél.: Fax : 01 4	1 66 29 26				
Cet	te facture confirn	ne votre commande		Vos références						
Cor	mmande n°:	56616318 3	0.11.2023	CDE:		1	1	T	1	
1A	MB062602	30164321	LRP ECH T	OL SENS RICHE T3ML	15			GRATIS	-	-
1A	MB353100	3337875757591	ECH TOL D	ERMALLERGO CREAM 2ML	15			GRATIS	-	-
1A	MB475200	3337875807036	ECH TOLER	RIANE ROSALIAC AR 3ML	15			GRATIS	-	-
1A	VFR09645	3433425414744	SA*12 HYD	RAPHASE HA BB CREAM DEEP	12			GRATIS	-	-
	MB454300	3337875796729	SA HYDF	RA BB DEEP 1ML	12			GRATIS	-	-
1A	VFR09647	3433425414836	SA*12 HYD	RAPHASE HA BB CREAM LIGHT	12			GRATIS	-	-
	MB454100	3337875796705	SA HYDF	RA HA BB LIGHT 1ML	12			GRATIS	-	-
1A	VFR09648	3433425414881	SA*12 HYD	RAPHASE HA BB CREAM MEDIUM	12			GRATIS	-	-
	MB454200	3337875796712	SA HYDF	RA HA BB MEDIUM 1ML	12			GRATIS	-	-
1A	MB049201	3337875583626	HYALU B5	SERUM 30ML	12	19,00%		28,40	23,00	276,00
1A	MB430400	3337875760201	HYALU B5 SPF30 AQUAGEL 50ML		12	19,00%		25,15	20,37	244,44
1A	MB474100	3337875806923	HYALU B5	SERUM YEUX 15 ML	12	19,00%		23,85	19,32	231,84
1A	MB125501	3337875613668	HYALU B5	EYES T15ML	12	19,00%		19,55	15,83	189,96
1A	MB156101	3337875660570	PURE VIT (C10 SERUM 30ML	12	19,00%		28,40	23,00	276,00
1A	M5477720	3337872413711	PURE VITA	MIN C RICHE 40ML	12	19,00%		26,80	21,71	260,52
1A	VFR05279	3433425003986	LOT*2 DEO	PHYSIO AEROSOL 150ML	36	19,00%	14,00%	15,80	11,00	396,00
1A	MB417702	3433425003979	DUO DEO F	PHYSIO BILLE 50ML	36	19,00%	14,00%	15,80	11,00	396,00
1A	M9111220	3337875517300	CICAPLAST	F BAUM B5 SPF50 T40ML	36	19,00%	12,00%	10,95	7,81	281,16
1A	MB497800	3337875816809	CICAPLAST	FBAUME B5+ 40ML	60	19,00%	12,00%	7,50	5,35	321,00
1A	MB058020	3337875586269	CICAPLAST	Γ GEL ACCELB5 T40ML	36	19,00%	12,00%	7,45	5,31	191,16
1A	M9163320	3337875548519	CICAPLAST	Γ GEL LAVANT B5 F200ML	36	19,00%	12,00%	9,85	7,02	252,72
1A	M7400722	3337872414145	CICAPLAST	Γ MAINS T50ML	24	19,00%	12,00%	6,40	4,56	109,44
1A	MB370301	3337875766326	CICAPLAST	Γ MAINS T100ML	24	19,00%	12,00%	8,75	6,24	149,76
1A	M6917820	30106659	CICAPLAST	Γ LEVRE B5 T7.5ML	48	19,00%	12,00%	5,75	4,10	196,80
1A	MB498300	3337875816847		Γ BAUME B5+ 100ML	60	19,00%	12,00%	12,50	8,91	534,60
1A	MB579700	3337875863377		DUO+M T40ML FR	24	19,00%	8,00%	13,05	9,72	233,28
1A	M9164922	3337875549493		DUO+SPF30 T40ML	12	19,00%	8,00%	14,45	10,77	129,24
1A	M9114520	3337875518451		DUO+ UNIF LIGHT T40ML	12	19,00%	8,00%	12,45	9,28	111,36
1A	M9114720	3337875518598		DUO UNIF MEDIUM T40ML	12	19,00%	8,00%	12,45	9,28	111,36

Page: 1/3



FACTURE

Votre attaché(e) RYCKEMBUSCH Laure

Tél:01.83.77.23.01

Service Client : caf.serviceclients@loreal.com

Comptabilité : comptabiliteclients.france@loreal.com

Site Pro: www.lorealactivecosmeticspro.com/fr

Service Client
ZI PARIEST 9/11 rue Pelloutier
77183 CROISSY BEAUBOURG

Adresse de livraison

PHARM DU VOYAGE SELARL PHARMACIE DU VOYAGE HALL E NIVEAU DEPART AEROGARE2 TE BP 38212 LE MESNIL AMELOT 95700 ROISSY EN FRANCE

N° Client	N° Facture	Date de facture	Bon de livraison	Numéro de TVA Client
640223	815093621	06.12.2023	85873013	FR71792172959

							EUROS		
TVA	Référence interne	Code EAN/ACL/CNK	Désignation	Quantité	Rem %	Rem % promo en cascade	Tarif unitaire HT	Prix Net Unitaire HT	Montant Net Total HT
1A	MB276703	3337875722827	EFFACLAR DUO+ SERUM 30ML	12	19,00%	8,00%	24,85	18,52	222,24
1A	MB123104	3337875613491	EFFACLAR K+ T40ML	12	19,00%	8,00%	14,15	10,55	126,60
1A	MB425000	3337875777797	EFF H IBM CR T40ML	12	19,00%	8,00%	10,95	8,16	97,92
1A	MB424500	3337875777759	EFF H IBM CR LAVANTE T200ML	12	19,00%	8,00%	11,40	8,50	102,00
1A	M9054422	3337872411083	EFFACLAR GEL MOUSSANT 200ML	24	19,00%	8,00%	8,80	6,56	157,44
1A	M0715121	3337872411991	EFFACLAR GEL MOUSSANT 400ML	24	19,00%	8,00%	11,65	8,68	208,32
1A	MB242401	3337875685832	1FR ISO UREA LAIT 5+ 200ML FR	12	19,00%		14,85	12,03	144,36
1A	M0137523	3337872411793	LRP KERIUM DS CREME T40M	18	19,00%		11,40	9,23	166,14
1A	M7812724	3337872414282	KERIUM DOUX SHP GEL F400MLF/D/NL/I	18	19,00%		10,00	8,10	145,80
1A	M9147422	3337875537315	LIPIKAR SYNDET AP+FP400ML FR/RU	24	19,00%	8,00%	13,10	9,76	234,24
1A	M9171621	3337875552097	LIPIKAR LAIT AP 200ML CARTON	24	19,00%	8,00%	12,95	9,65	231,60
1A	M9172021	3337875552127	LIPIKAR LAIT AP 400ML	36	19,00%	8,00%	17,70	13,19	474,84
1A	MB152103	3337875656764	LIPIKAR HUILE LAVANTE AP+ 400ML	36	19,00%	8,00%	14,10	10,51	378,36
1A	MB242501	3337875696548	LIPIKAR BAUME AP+M 400ML	36	19,00%	8,00%	20,45	15,24	548,64
1A	MB366002	3337875763790	LIPIKAR BAUME AP+M 200ML CARTON	24	19,00%	8,00%	14,85	11,07	265,68
1A	M0362002	3433422404397	EAU THERMALE 150ML	60	19,00%	4,00%	6,10	4,74	284,40
1A	M0362302	3433422404403	EAU THERMALE 300ML	60	19,00%	4,00%	8,65	6,73	403,80
1A	VFR10712	3433422499997	LOT*2 LIPIKAR PAINS SURGR 150G	36	19,00%		9,60	7,78	280,08
1A	M9028703	3433422407299	KERIUM ANTIPEL CG F200ML	12	19,00%		11,45	9,28	111,36
1A	M8668603	3433422407268	KERIUM ANTIPEL DS F125ML	12	19,00%		11,75	9,52	114,24

La Roche Posay NET MARCHANDISES HORS TAXES 9.590,70

Cumul chiffre d'affaire ristournable réalisé à ce jour sur l'année 2023 191816.62

Page: 2/3



ZI PARIEST . 9/11 rue Pelloutier 77183 CROISSY BEAUBOURG

Service Client

FACTURE

Votre attaché(e) RYCKEMBUSCH Laure

Tél:01.83.77.23.01

Service Client: caf.serviceclients@loreal.com Comptabilité : comptabiliteclients.france@loreal.com

Site Pro: www.lorealactivecosmeticspro.com/fr

Adresse de livraison

PHARM DU VOYAGE SELARL PHARMACIE DU VOYAGE HALL E NIVEAU DEPART AEROGARE2 TE BP 38212 LE MESNIL AMELOT 95700 ROISSY EN FRANCE

N° Client	N° Facture	Date de facture	Bon de livraison	Numéro de TVA Client
640223	815093621	06.12.2023	85873013	FR71792172959

								EUROS	
TVA	Référence interne	Code EAN/ACL/CNK	Désignation	Quantité	Rem %	Rem % promo en cascade	Tarif unitaire HT	Prix Net Unitaire HT	Montant Net Total HT

9 590 70

ESCOMPTE: en cas de règlement sous 16 jours date de facture, un escompte de 0,7% sera appliqué, calculé sur le montant H.T. L'application d'un escompte donnera lieu à une réduction proportionnelle de la TVA déductible.

Comme indiqué dans nos CGV et nos conditions commerciales envoyées en début d'année, les remises en cascade sont calculées sur le prix tarif des produits déduction faite des remises sur facture en arrondissant à la deuxième décimale

DEFAUT DE PAIEMENT: application de plein droit de:

- pénalités de retard calculées sur la base de 3 fois le taux d'intérêt légal en vigueur à la date de la facture, sur le montant T.T.C. de la présente facture, et
- une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 euros.
- (1) Cosmétique écologique et biologique certifié par Ecocert Greenlife
- (3) Cosmétique Cosmos Organic certifié par Ecocert Greenlife

	Total avant remise	Montant Net HT	Taux	de TVA	Montant TVA	TTC par taux de TVA
Nous vous serions obligés de bien vouloir joindre ce coupon à votre règlement à l'ordre de COSMETIQUE ACTIVE France (Service Comptabilité, 30 rue d'Alsace, 92300 Levallois Perret)	12767,40	9590,70	1A	20,00	1.918,14	11508,84
Mode de paiement : L.C.R.	0,00				0,00	0,00
Numéro client "règlement" : 640223 Numéro de facture : 815093621						
Montant facture : 815093621 Montant facture : 11.508,84	Paiement		TOTA	L TTC / N	IET A PAYER	11.508,84
	L.C.R./45Jr Dat	L.C.R./45Jr Date de facture LCR/LCL			e	25.01.2024

EXTRAIT DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE 2023 - LA ROCHE-POSAY

Le présent document constitue un extrait des Conditions Générales de Vente 2023 – La Roche-Posay, d'ores-et-déjà adressées dans leur intégralité au Client et également consultables sur le site extranet de la Société : fr.lo-realdermatologicalheautypartnershop.com (ci-après le « Site 828 »). HMODALITESETCHAMPDAPPLICATIONDESPRESENTES CONDITIONS GENERALES DE VENTE

LMOQUIESETCHMPDAFTICATIONESPRESNIESOCONIONSCENSALESDEVENIE

La sociétà ("OREAL RRANCE (ci-après la « Société è»), agissant pour sa division L'Oréal Beauté Dermatologique (anciennement COSMETIQUE ACTIVE), distribue, dans le cadre d'un réseau de distribution sélective, les produits dermocosmétiques de soins et/ou de maquillage de la marque la Roche-Posay (ci-après les « Produits »). Les Conditions Générales de Vente (ci-après les « CGV ») sont composées des conditions tarifaires incluant le tarif, le document « Conditions Commerciales 2023 » et les présentes conditions. Les CGV font parti intégrante du Contrat de Distributeur Agréé (la Roche-Posay (ci-après le « Contrat ») que le distributeur agréé (ci-après le « Cleint ») a signé avec la Société pour la revente des Produits, et ne peuvent en être détachées. Les CGV reflètent les fondements de la politique commerciale de la Société et ont pour objectif d'organiser les relations avec les Clients. Elles es sont applicables qu'aux seuls Clients livrés et facturés en France métropolitaine, principauté de Monaco et Andorre. Toute commande implique l'adhésion sans réserve aux présentes CGV qui constituent le socie unique de la négociation commerciale et régiront seules les ventes de la Société, à l'exclusion expresse de tout autre document émanant, notamment, du Client. Toute autre condition, sous réserve qu'elle ne soit pas contraire aux présentes, et qu'elle comporte une contrepartie réelle pour la Société, ne sera valable que si elle a été ent de tout durte document émanant, notamment, du Client. Toute état de cause, toute clause des CGV non contraires aux accords particuliers conclus avec le Client d'emeuvera applicable.

et qu'elle comporte une contrepartie réelle pour la Société, ne sera valable que si elle a été acceptée préalablement, te par d'estié. En tout état de cause, toute clause des CGV non contraires aux accords particuliers conclus avec le Client demeurera applicable.

Si le Client établit des conditions d'achat et un accord d'adhésion type, il s'engage à le communiquer à la Société au plus tard le 1" décembre. Il est précisé que leur transmission ne remet pas en cause le rôle des CGV en tant que socle unique de la négociation. A ce titre, la communication des CGV par la Société inquieu dénonciation, de plein droit, des conventions annuelles en vigueur. Les négociations devront être menées dans le respect mutuel des parties, de manière loyale et de bonne foi. En l'absence d'accord sur le prix convenu au 1" mars 2023, les présentes CGV constitueront les seules conditions applicables entre la Société et le Client (ci-après les « Parties »). Le Client prendra sous sa responsabilité toutes mesures de nature à assurer le respect des obligations découlant des présentes CGV. La Société se réserve la faculté, en cas de manquement à l'une des obligations souscrites et après simple constatation de celui-ci, de procéder immédiatement à la reprise des Produits.

Modification des conditions générales de vente
La Société se réserve le droit d'apporter à tout moment des modifications aux présentes CGV, en ce compris le tarif, notamment pour tenir compte de changements dans la réglementation, sous réserve alors d'en informer préalablement le Client conforrement aux usages de la profession (soit huit (8) semaines avant la date d'entrée en vigueur). Il est précisé que l'exercice de ce droit par la Société ne saurait avoir pour effet automatique la la Société pour a librement écre roit cui ransférer « alors ce les consentement ou l'intervention du Client ne soit requis – la convention précitée et plus largement la relation d'affaires avec ses Clients, notamment dans le cadre d'une opération de fusion, apport partiel d'actifs, cession

tère strictement confidentiel, tant pendant la durée de la relation commerciale que cinq (5) ans après sa fin.

Droit applicable et clause attributive de compétence
Les présentes CGV sont soumises au droit français. Tout litige commercial, administratif ou logistique doit être
notifié par écrit dans les meilleurs délais. A défaut de réclamation sous un délai de douze (12) mois suivant la date
figurant sur les factures et les avoirs, le Client sera réputé avoir approuvé, notamment, les documents comptables
que nous lui avons adressés et en conséquence, le Client renonce de convention expresse à tout recours au titre
de tout litige qui s'élèveraient entre les Parties à l'occasion de leurs rapports commerciaux.

POUR TOUTE CONTESTATION NEE DE L'APPLICATION DES PRESENTES CGV QUI N'AURAIT PU ETRE RESOLUE A
L'AMIABLE, LES PARTIES ATTRIBUENT COMPETENCE EXCLUSIVE AU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS, QUELS QUE
SOIENT LE LIEU DE LIVRAISON, LE MODE DE PAIEMENT ACCEPTE ET CE MEME EN CAS D'APPEL EN GARANTIE OU DE
PLURALITE DE DEFENDEURS.

II-CONDITIONSTARIFAIRESET PAIEMENT

Tarif
Les prix des Produits sont fixés par le tarif en vigueur au jour de la commande, pour toute commande livrée dans
les délais usuels. Ils s'entendent nets hors taxes et sans escompte. Ils sont fixés en fonction des conditions économiques actuelles et pourront être modifiés à tout moment en cas de fluctuation de ces conditions.

nomiques actuelles et pourront être modifiés à tout moment en cas de fluctuation de ces conditions.

Réductions de prix

Le Client pourra bénéficier d'un certain nombre de réductions de prix (remises ou ristournes de fin d'année) dans les conditions définies notamment dans les « Conditions Commerciales 2023 » relatives à la catégorie d'acheteurs à laquelle appartient le Client. Aucune réduction de prix ne constitue un droit acquis pour le Client et ce nonobstant les réductions de prix antérieurement accordées, quel que soit leur nombre ou importance. Après vérification par la Société de la réalisation de la contrepartie convenue, la réduction de prix sera acquise au Client sous les conditions cumulatives expresses (i) du paiement à l'échéance à la Société es factures dues et (ii) du respect par le Client des obligations lui incombant au titre du Contrat. Ainsi, par exemple, la découverte de Produits chez un distributeur non-agréé, identifiés comme ayant été livrés et facturés au Client, pourra entraîner immédiatement et de plein droit la suppression pure et simple de ce droit à remise ou ristourne de fin d'année, en sus des dispositions prévues au Contrat, ainsi que la facturation des frais de procédure engagés par la Société. Les ristournes de fin d'année seront mises en paiement au début de l'année suivante et seront réglées au Client selon le principe de réciprocité des délais de paiement.

Conditions de règlement

ristournes de rin d'année seront mises en parement de deux de l'année de la réciprocité des délais de palement.

Conditions de règlement

Les règlements sont effectués dans les conditions suivantes :

-soit à quarante-cinq (45) jours nets date d'émission de facture, sans escompte ;

-soit à quarante-cinq (45) jours nets date d'émission de facture, déduction faite d'un escompte de 0,7% à

caliculer sur le montant H.T. L'application d'un escompte donnera lieu à une réduction proportionnelle de la TVA

Adductible. déductible. La Société se réserve le droit de modifier à tout moment le taux d'escompte, notamment pour tenir compte de

La Societte se reserve le droit de modifier à tout moment le taux d'escompte, notamment pour tenir compte de l'évolution des indicateurs financiers, sous réserve d'en informer préalablement le Client. Les factures de la Société sont établies en euros et payables à la Comptabilité L'Ordai France à LEVALLOIS-PERRET (92308), quel que soit le mode de paiement. Dans un souci de fiabilité et de garantie de paiement à l'échéance convenue, la Société privilégie les moyens de paiements suivants : Lettre de Change Relevé (L.C.R.), Virement, Billet à ordre. Il est précisé que la L.C.R. sera systématiquement proposée par la Société au (leint pour le paiement de ses factures ; lesdites L.C.R. ne faisant, en aucun cas, novation au lieu de paiement indiqué ci-dessus. Dans le cadre de ses démarches environnementales, la Société souhaite privilégier la dématérialisation de ses flux d'envoi

Billet a ordre. Il est precise que la L.C.R. sera systematiquement propose par la Societe au Client pour le paiement de ses factures ; lesdites L.C.R. ne faisant, en aucun cas, novation au lieu de paiement indiqué ci-dessus. Dans le cadre de ses démarches environnementales, la Société souhaite privilégier la dématérialisation de ses flux d'envoi de documents commerciaux (moyens de paiement, factures, avoirs…). A ce titre, la Société informe notamment le Client que les factures seront progressivement adressées de manière dématérialisée. Aussi, nous vous rappelons que le chéque n'est plus accepté par la Société deupuis le 1" janvier 2022. Le règlement est réputé réalisé à la date à la aquelle les fonds sont mais à la disposition de la Société. Les délais de réglement est réputé réalisé à la date à laquelle les fonds sont reputé de la Société, qui tiennent compte du délai de route, se calculent entre la date d'émission de la facture et la date de mise à disposition des fonds. Les intérêts de retard éventuels seront donc calculés depuis la date d'échânce du délai de paiement jusqu'à la date de mise à disposition des fonds sont reputés être mis à disposition dans les délais énoncées dans la Version intégrale des CGV. Pour les des la commente la facture de la des des des des la version intégrale des CGV. Pour les des la commente la facture délai de paiement purpose de la commente la facture de la des des des des la version intégrale des CGV. Pour les des la commente la facture de la des des des des la version intégrale des CGV. Pour les des la commente la facture de la des des des la version intégrale des CGV. Pour les des la commente la facture de la contraît de paiement de la contraît de

recouvrement par voie de contentieux donnera lieu à la facturation de tous les frais et intérêts de retard.

Compensation / déduction

Les sommes dues par la Société au Client ne peuvent en aucun cas être compensées avec l'une quelconque des sommes dues par le Client à la Société, sauf si cette compensation a été notifiée au préalable à la Société et que les conditions de la compensation légale sont remplies. A défaut, la compensation effectuée sera assimilable à un défaut de palement justifiant la suspension des livraisons. Par ailleurs, la Société seráte débitrice vis-à vis de la vôtre, les sommes dues seront réglées par application du principe de réciprocité des délais de palement. En aucun cas le Client ne pourra se déduire d'office le montant de pénalliés conframément aux dispositions de l'article L. 441-17 du Code de commerce. A ce titre, la Société devra avoir été en mesure de contrôler la réalité du grief invoqué par le Client et disposer d'un délai suffisant pour analyser et éventuellement contester la demande du Client.

Réserve de propriété
Conformément à l'article L. 624-16 alinéa 2 in fine du Code de commerce et aux articles 2367 et suivants du
Code civil, il est expressément convenu, avec le Client, que le transfert de la propriété des Produits est suspendu
Jusqu'au paiement intégral du prix et de ses accessoires. Le Client s'oblige à permettre à tout moment l'identification et la revendication des Produits, étant entendu que les Produits en stock seront réputées correspondre
aux Produits impayés conformément aux termes de l'article 2369 du Code civil. A ce titre, le Client prendra sous
sa responsabilité toutes mesures de nature à préserver les droits et intérêts de la Société.

Clause résolutoire

Faute pour le Client défaillant de s'acquitter des sommes dues dans les vingt-quatre (24) heures après mise en demeure, par lettre recommandée, l'informant de la volonté de se prévaloir de la présente clause, toutes les ventes que la Société avait conclues avec lui, même celles dont les règlements ne seraient pas encore échus et qui n'auraient pas encore été payées, se trouveront immédiatement résolues de plein droit. Convoention expresse, la Société sera en droit d'exiger la restitution des Produits aux frais du Client. Dans ce cas, la Société aura droit, en outre, à une indemnité fixée forfaitairement et définitivement à quinze pour cent (15%) des sommes lui restant dues sur les ventes résolues.

II-CONDITIONS LOGISTIQUES

Démarche collaborative

Demarche collaborative La Société accorde une grande importance au développement de la collaboration logistique avec ses Clients. A ce titre, la Société souhaite privilégier la dématérialisation des échanges (E.D.I.) et la transmission des commandes via le protocole Pharma-ML.

Commande

Les commandes doivent être passées dans le respect des standards de conditionnement indiqués au tarif.

Le Client peut communiquer ses commandes au Service Clients de préférence en utilisant le Site B2B. Dans un souci
de fiabilité, les commandes par téléphone ne pourront pas être prises en compte. Les commandes, transmises au
Service Clients hors ED1, Site B2B et Pharma-ML, sont enregistrées au jour le jour en fonction de l'activité du
Service Clients à condition de comporter le numéro de Client, et, obligatoirement, le nom et l'adresse complète du

Client, la liste des articles commandés avec leurs codes EAN (ou ACL, le cas échéant) et leurs libellés figurant au tarif ainsi que l'éventuelle référence de commande interne que le Client souhaiterait voir figurer sur son bordereau de livraison. La Société se réserve le droit de refuser une commande, notamment de produits promotionnels ou en offre spéciale, dont le montant est déraisonnable au vu du montant moyen de commande habituel ou du potentiel de revente estimé du point de vente concerné. En cas de commandes susvisées répétées par le Client, la Société se réserve également le droit de lui bloquer l'accès à toutes les fonctionnalités du Site B2B. Toute commande conforme est considérée comme définitive et ne pourra être modifié ou annulée après communication. Toute commande inférieure au franco, tel que défini ci-dessous, fera l'objet d'une facturation de frais de vingt-cin (25) euros H.T. Dans le cas de commandes en cross-dock, le franco s'évalue au niveau de chaque commande fille. Ces montants peuvent être révisés en fonction des augmentations tarifaires et/ou des coûts de distribution physique. FRANCO: Les expéditions sont faites franco de port et d'emballage pour toute commande faisant l'objet d'une seule livraison et comportant le minimum de Produits définis ci-après : Monomarque La Roche-Posay ; quarante-huit (48) Produits. Bi-Marque La Roche-Posay et Cerave : quarante-huit (48) Produits. Multimarque EDI ou Pharma ML : quarante-huit (48) Produits. Site B2B : vingt-quatre (24) Produits.

sente Ilvraison et comportant le minimum de Produits définit d'aprè : Monomarque La Roche-Posay y quannie nuit (48) Produits Multimarques EDI ou Pharma Nt.: quarante-huit (48) Produits. Site B28: vingt-quatre (24) Produits.

Les Produits de la Société, y compris les offres spéciales et les promotions, sont livrés exclusivement dans les conditionnements définis par la Société pour être industrialisables dans ses usines, et valables pour tous ses Clients; pour ne pas retarder l'exécution des commandes, les quantités commandées sont arrondies à l'unité de conditionnement la plus proche. Les modalités de préparation des commandes (paletisation...) sont librement décidées par la Société.

Le transport des Produits est exclusivement assuré par la Société qui se réserve donc le choix du moyen, du transporteur et du lieu de départ de ses livraisons. Les Produits voyagent toujours aux risques et périls du Client. En cas d'utilisation de contenants réultilisables, ces derniers restent la propriété exclusive de la Société. En cas de livraison sur une palette, elles devront faire l'objet d'un échange (nombre pour nombre et qualité pour qualité) à de la courante de la société. En cas de livraison, du d'une restitution en fin de mois. Floute de la courante régiunant notamment dans la commande.

Le délai de livraison de la Société est normalement de six (6) jours ouvrés à partir de la réception d'une commande ferme. Le non-respect de ce délai ne saurait cependant en aucun cas donner lleu à résiliation, péralités ou d'une passe trains par le la livraison de la Société est normalement de six (6) jours ouvrés à partir de la réception d'une commande ferme. Le non-respect de ce délai ne saurait cependant en aucun cas donner lleu à résiliation, péralités ou d'une pour la courant de la considé

la base notamment des normes professionnelles en vigueur (dont ECR). A défaut, la Société ne pourra faire l'objet d'une quelconque facturation de pénalité/indemnité.

Reprises des Produits

Suite à l'adoption de la Loi AGEC et plus généralement pour répondre aux enjeux environnementaux, fournisseurs et distributeurs doivent s'engager à lutter contre le gaspillage et limiter la production des déchets. Dans ce cadre, aucune reprise de marchandise ne pourra être exigée par le Client. La reprise des Produits doit obligatoirement faire l'objet, au préalable, (i) d'un accord du représentant de la Société et (ii) de l'enregistrement des Produits à reprendre. Les reprises de Produits feront l'objet d'un avoir établi avec un abattement des Produits à reprendre sus consents lors de la facturation desdits Produits. Les Produits à reprendre sent placés dans des sacs spécifiquement conçus à cet effet, au nom de la Société ou de la marque, pré-numérotés et hermétiquement clos. Tout retour ne respectant pas cette procédure sera refusé. Toute reprise sera faite par la Société ou son représentant commercial sur le lieu de livraison ou de commercialisation des Produits.

Les Produits défrachies, périmés ou altérés par la faute ou la négligence du Client, sont repris, mais non remboursés, sauf convention particulière.

Effet indésirable - Retrait - Rappel

Le Client s'engage à transmettre sans délai à la Société (coordonnées en bas de page) toute réclamation émanant d'un consommateur au titre d'un effet indésirable lié à l'utilisation d'un Produit ou d'une demande de l'administration sur les Produits. Dans l'hypothèse où les Produits seralent visés par une procédure de retrait ou de rappel, le Client s'engage à transmettre sans délai à la Société (coordonnées en bas de page) toute réclamation émanant d'un consommateur au titre d'un effet indésirable lié à l'utilisation d'un Produit ou d'une demande de l'administration sur les Produits. Dans l'hypothèse où les Produits seralent visés par une procédure de retrait ou de rappel, le C

Stockage - Tracabilité - Rotation - Présentation

Stockage – Traçabilite - Rotation - Presentation Le Client s'engage à respecter les exigences spécifiques requises en matière de stockage et de transport concernant chacun des Produits, notamment au regard des températures maximales et minimales de stockage. La responsabilité de la Société ne pourrait être engagée dans le cas où les Produits vendus auraient été entreposés ou transportés dans des conditions anormales, ou incompatibles avec leur nature.

ou transportés dans des conditions anormales, ou incompatibles avec leur nature.

Revente des Produits - Présentation

Il est rappelé que le Client est libre et seul responsable de la fixation et de la publicité de ses prix de revente et, en cas de promotion, de sa répercussion au consommateur ou professionnel. Par conséquent, le Client est exclusivement responsable de la marge bénéficiaire qui résulte de la fixation par ses soins du prix de revente des Produits, sans recours possible auprès de la Société pour en compenser toute baisse.

Les Produits ne peuvent être présentés, vendus et/ou remis au consommetur que dans les conditions prévues au Contrat. Afin de préserver l'image et la notorièté de la marque La Roche-Posay distribuée par la Société, ainsi que la qualité et la performance des Produits, le Client s'oblige à vendre les Produits au fur et à mesure de leur livraison, les premiers (règle FIFO).

la qualité et la performance des Produits, le Client s'oblige à vendre les Produits au fur et à mesure de leur livraison, les premiers livrés étant vendus les premiers (régle FIFO).

Etanchéité du réseau de distribution sédective

Les Produits ne peuvent être vendus que dans le(s) point(s) de vente pour le(s)quel(s) le Client est agréé, à l'exclusion de tout autre lieu, au détail, à des consommateurs directs. En aucun cas les Produits ne peuvent être cédés à toute collectivité ou négociant ou vendus par le Client à l'exportation, sauf à l'intérieur du territoire de l'E.E.E., de l'A.E.L.E. et du Royaume-Uni ou des îles Anglo-Normandes à condition d'obtenir au préalable du distributeur agréé installé dans un pays de l'E.E.E., de l'A.E.L.E. et du Royaume-Uni ou des îles Anglo-Normandes à condition d'obtenir au préalable du distributeur agréé installé dans un pays de l'E.E.E., de l'A.E.L.E. et du Royaume-Uni ou des îles Anglo-Normandes is production du contrat signé avec la Société pour chacune des Marques concernées ou avec la filiale locale de la Société. Le Client doit conserver pendant un (1) an les factures correspondant à ces ventes. La Société ne pourra les consulter que s'il existe des indices susceptibles d'engager la responsabilité du Client. Cette vente effectuée dans l'E.E.E., l'A.E.L.E. et le Royaume-Uni ou les îles Anglo-Normandes s'opère sous la seule responsabilité du Client et ne peut entraîner aucune contraînte pour la Société au-delà de celles qui résultent de l'application de la oil française. Il est rappelé que le Client s'engage à ne pas procéder à des ventes actives de Produits achtés auprès d'un grossiste agréé ou d'un autre distributeur agréé dans l'un des Etats membres de l'E.E.E., de l'A.E.L.E. suports publicitaires et matériels d'information consommateur.

Tous les supports publicitaires et matériels d'information consommateur.

Tous les supports publicitaires et matériels d'information consommateur.

Tous les supports publicitaires et matériels d'information consommateur.

Tous les supp

Il en va de meme pour toutes les mountaines de la conference de la Société (NIP), qu'elle Opérations promotionnelles Les opérations intégrant des avantages promotionnels accordés aux consommateurs par la Société (NIP), qu'elle qu'en soit la forme (bon de réduction, ticket, etc.), ne peuvent avoir lieu qu'avec l'accord exprès de la Société, qui demeure seule juge de leur opportunité commerciale. Le Client ne peut en aucun cas prétendre à l'octroi d'une enveloppe budgétaire dédiée à ces opérations. A ce titre, un contrat de mandat devra être signé entre le Client et un représentant habilité de la Société préalablement à chaque opération.

un représentant habilité de la Société préalablement à chaque opération.

Propriété intellectuelle

Dans le cadre de la revente des Produits, et uniquement afin d'assurer la promotion et la publicité des Produits, le Client est autorisé à reproduire en tout ou en partie et à utiliser les marques, photographies, visuels, dessins, modèles, siogans et plus généralement tout élément attaché aux Produits et protégé par un droit de Propriété Intellectuelle ou droit à l'image (ci-après les « Eléments ») dont la Société reste seule titulaire. Toutefois, il est rappiel que l'étendue des droits accordés à la Société, notamment par les mannequins et photographes peut varier. C'est pourquoi, le Client doit se rapprocher de la Société s'il envisage l'utilisation d'un Elément comportant des roits à l'image. Le Client s'engage à toujours agir de façon loyale à l'égand de la Société et, à ce titre, à utiliser les Eléments ans le respect de l'autorisation accordée par la Société, telle que précitée. Ainsi, le Client s'engage notamment à ne pas dénigrer les Eléments et plus généralement les Produits, et à ne pas commettre d'acte de contrefaçon, concurrence déloyale et/ou parasitaire. Le Client s'engage à toujours utiliser les derniers Eléments et plus généralement les Produits, et à ne pas commettre d'acte de contrefaçon, concurrence déloyale et/ou parasitaire. Le Client s'engage à toujours utiliser les derniers Eléments et plus généralement et socilitaits confirmation auprès de ses équipes. D'une manière générale, la Société se réserve un droit de regard sur l'utilisation que le Client fera des Eléments et, à ce titre, pourra ertuser ou exiger du Client l'arrêt immédiat de toute utilisation que'elle juperalt non conforme à l'autorisation précitée.

Ethique et conformité

Le Client s'engage à respecter la politique de L'Oréal de prévention de la corruption, disponible sur le site internet de L'Oréal et dont il reconnait avoir pris connaissance. Le Client s'engage à satisfaire toute demand information raisonnable de la part de la